

Retraite par points #epo1

La valeur du point ne pourra pas baisser ???

ENFUMAGE !



Il faut différencier la **valeur du point d'acquisition** qui est de 10€ et la **valeur du point de service** qui est de 0,55€... Effectivement les **points d'acquisition** ne baisseront jamais... Puisque s'ils étaient moins cher on pourrait en acheter plus !

Par contre la **valeur du point de service** peut baisser et comme c'est la valeur de rachat de nos points cela va grandement diminuer notre retraite... L'explication suit...



David

62 ans, salarié dans une entreprise pendant 43 ans, rémunéré durant sa carrière 1,5 fois le SMIC



Voilà l'exemple tiré du rapport DELEVOYE.

Un exemple de propagande pure !

David a une carrière complète avec un bon salaire et la valeur des points ne varie pas !

David vit dans le monde des bisounours...

AVEC LE SYSTEME ACTUEL PAR REPARTITION

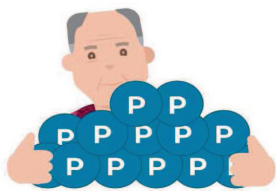
S'il était fonctionnaire, David toucherait 75% de 2281€ soit 1710€ Brut donc

1554 € net

S'il était salarié du privé, David toucherait 50% de 2281€ + 1/3 d'ARRCO soit 1520€ Brut donc

1381 € net

Salaire brut mensuel	2 281,80€	soit 1813,35 € net
Cotisations patronales et salariales	577,50€ par mois	soit 2281,80€ x 25,31% de cotisations ouvrant des droits à retraite
Cumul de points	693 par an	(10 euros cotisés = 1 point)



Sur 43 années de carrière, il a donc accumulé :

43 ans x 693 points = **29 799 points**

Au moment de la retraite

$$29\,799 \times 0,55\text{€} = 16\,389\text{€ brut / an}$$

prix du point de service

1366€ brut /mois

1265€ net /mois



Cela représente un taux de remplacement net de 70% (rapport entre la retraite nette et le dernier salaire net)



MAIS ATTENTION!! LES POINTS VARIENT !!

Le calcul des droits de la retraite

Aaah je comprends pourquoi Delevoye disait que le point ne baisserait pas...

Avec variation de la valeur du point d'acquisition et du point de service.



David

62 ans, salarié dans une entreprise pendant 43 ans, rémunéré durant sa carrière 1,5 fois le SMIC

La valeur du point d'acquisition évolue en fonction de la situation démographique et économique du pays.

Salaire brut mensuel **2281,80€** soit **1813,35€ net**

Cotisations patronales et salariales **577,50€ par mois** soit $2281,80€ \times 25,31\%$ de cotisations ouvrant des droits à retraite

Cumul de points
10 ans à **10€** : 693pts/an : 6930pts
10 ans à **11€** : 630pts/an : 6300pts
10 ans à **12€** : 577pts/an : 5770pts
13 ans à **13€** : 533pts/an : 6930pts

Quel enfumage ! je me fais gruger !! ma pension baisse !

Sur 43 années de carrière, il a donc accumulé :

24330 points

Au moment de la retraite

et en plus si je travaille pas jusqu'à 64 ans je me prends une décote...

24330 x **0,53 €** = **12894 €**
prix du point de service brut / an

La valeur du point de service varie aussi et on connaît son montant que 6 mois avant son départ en retraite

Comparé au système par répartition actuel, avec la retraite par points:

Un salarié du privé perd

405 € par mois

Un fonctionnaire perd

578 € par mois

1074 € brut / mois
976 € net / mois

Cela représente un taux de remplacement net de **53%**
(rapport entre la retraite nette et le dernier salaire net)

AVEC LA RETRAITE PAR POINTS C'EST MINIMUM 30% DE RETRAITE EN MOINS !